



Le bulletin bédouin

Edito

Novembre 2020 - n°90

Dans ce numéro :

Edito	1
Actualités	2, 3, 6, 7, 8, 9
Du côté des associations	4
Informations diverses	5, 10
Etat civil	11
Compte-rendu Conseil municipal 23 juillet 2020	12
Compte-rendu Conseil municipal 24 septembre 2020	14

Pour ce nouveau numéro, je reviens vers vous en période de confinement.

J'espère que vous et vos proches sont en bonne santé.

Habiter en campagne dans ces moments-là nous offre un petit confort dû à la solidarité et au relationnel existant entre voisins.

Néanmoins, si une personne a besoin d'aide qu'elle n'hésite pas à contacter la mairie au 04.74.70.14.60.

Coté municipalité en ce mois de novembre :

- Colette va faire valoir ses droits à la retraite après avoir passé 4 années à l'agence postale. Nous avons tous pu apprécier sa gentillesse, sa serviabilité à chaque passage à la poste. Colette a toujours été investie dans son travail.

Merci pour ces années passées à Longessaigne.

Nous te souhaitons une belle et heureuse retraite.

- Après plusieurs entretiens, nous avons recruté Cécile Picard. Le 16 novembre, elle prendra le relais à l'accueil de l'agence et assurera 4 heures de secrétariat de mairie le lundi après-midi. Nous lui souhaitons la bienvenue à ce nouveau poste et au sein de l'équipe d'agents municipaux.

La loi n'autorisant pas de siéger au conseil municipal et d'être agent de la collectivité, Cécile a présenté sa démission lors du dernier conseil.

Merci pour ton passage dans l'équipe.

Dans les semaines à venir, nous en profiterons pour réorganiser le fonctionnement du secrétariat de mairie. Nous regrouperons l'accueil mairie et poste ce qui permettra d'avoir une plus grande amplitude d'ouverture auprès du public pour la mairie.

Tout cela vous sera communiqué en temps et en heure.

En attendant ce moment, je vous dis à très bientôt et prenez bien soin de vous et des autres.

Michel Rampon.

Actualités

Déchets & ordures ménagères STOP! au dépôt sauvage



Nous bénéficions sur notre commune du service de ramassage des ordures ménagères et de la déchetterie des Auberges pour pouvoir déposer nos encombrants. Ce service est assuré par la Communauté de Communes Des Monts du Lyonnais.

Ce service est financé par la redevance d'ordures ménagères que paye chaque foyer Bédouin.

Malheureusement malgré ces services mis en place, nous constatons des dépôts sauvages d'encombrants dans ou à côté des bacs de tris prévus à cet effet. Plusieurs dépôts ont été signalés soit par les services de la communauté de communes soit directement par nos employés communaux. Des dépôts de cartons en grand volume sont aussi déposés, alors que la règle est simple : Tout carton supérieur au volume d'une boîte à chaussure doit être déposé en déchetterie.

Il est déplorable de constater que malgré les dispositifs mis en place des incivilités se multiplient.

Les impacts de ces actes malveillants ou d'irrespect de règles de vie ont des conséquences financières et font perdre du temps à tout le monde.

Voici un exemple concernant le tri de bouteille en verre : une seule bouteille pesant 0.75 kg déposée dans les sacs noirs par les habitants de la communauté des communes toutes les semaines (34971 habitants) représente 1364 tonnes par an de verre qui se retrouvent à l'enfouissement et donc non recyclé.

De plus la perte financière est évaluée à 109.34 € par tonne de verre et sur l'ensemble 149 153 € !!!

Le temps passé par les employés de la communauté des communes, additionné au temps passé des employés communaux pour ramasser et trier ces déchets constituent des dizaines d'heures qui pourraient être utilisées différemment.

Pour ces agissements le règlement du service prévoit des sanctions :

En cas de non-respect de modalités de collecte de déchets et notamment des consignes de tri sélectif, une amende forfaitaire de 35 € peut vous être appliquée (75 € si vous ne la réglez pas dans les 45 jours).

De plus, comme pour l'infraction liée à l'abandon de déchets sur la voie publique, le juge du tribunal de police peut décider d'augmenter le montant de l'amende

jusqu'à 150 € en cas de refus de payer ou de contestation. Malheureusement, nous avons dû avoir recours à cette mesure et nous le déplorons.

La communauté des communes et la commune se sont dotés d'un service d'ordures ménagères et il est dommage de devoir arriver à une sanction pécuniaire afin de faire respecter des règles de vie simples.

Ces personnes peu respectueuses de nos règles de vie ne représentent heureusement qu'une petite partie de notre population mais dans un souci du bien vivre ensemble et d'un équilibre financier aussi, il est important de continuer à trier nos déchets.

Alain CHAUSSENDE



Pourquoi trier ses déchets ?

1. Trier ses déchets : c'est indispensable pour pouvoir les recycler.

Pas de recyclage possible sans tri sélectif ! Eh oui, si nous jetions tous nos déchets dans une même et seule poubelle, il serait impossible de les recycler. Trier les déchets à posteriori augmenterait considérablement le coût du recyclage. De plus, les déchets alimentaires viendraient souiller les déchets recyclables qui ne pourraient plus être valorisés.



2. Trier ses déchets : c'est protéger notre sol, notre eau... et donc notre santé !

Abandonner des déchets en pleine nature, c'est polluer notre terre. En effet, la majorité des déchets mettent des années à se dégrader et à disparaître. Certains contiennent des substances toxiques qui vont s'infiltrer dans le sol et les nappes d'eau souterraines et donc les contaminer. Trier et recycler ses déchets,



3. Trier ses déchets : c'est préserver nos ressources naturelles.

Les biens que nous consommons sont produits à partir de matières premières qui ne sont pas inépuisables. Trier nos déchets pour qu'ils soient réemployés ou transformés en matières premières secondaires, c'est économiser les ressources naturelles qui risquent de nous manquer demain. Ainsi, en recyclant 1 tonne d'aluminium, on économise 2 tonnes de bauxites. En recyclant 1 tonne de papier, on épargne 17 arbres. En recyclant 1 tonne de plastique PET, on économise 800 kg de pétrole brut.

4. Trier ses déchets : c'est aussi économiser de l'énergie et soutenir l'emploi.

Fabriquer de nouveaux produits à partir de matières premières recyclées est source d'économie d'énergie. En effet, l'extraction et la transformation des matières premières consomment plus d'énergie que leur recyclage. Ainsi, par exemple, refondre des canettes d'aluminium c'est économiser 95% de l'énergie utilisée pour l'extraction de ce métal. Enfin, trier ses déchets pour qu'ils puissent être recyclés, favorise la création d'emplois de proximité.

Du côté des associations

Fêtes de fin d'année

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas...

L'année dernière, une équipe de bénévoles s'était constituée sous la houlette de Babette Fayolle et Michel Voute.

Afin de réitérer cet événement et de créer de nouvelles décorations de Noël à travers le centre Bourg, toute personne sera la bienvenue pour confectionner selon ses envies de nouveaux décors y compris sur vos maisons d'habitation.

Merci de contacter Christophe Coste au 06.73.93.16.35.



Porte ouverte MJC

Le 3 octobre dernier, la MJC à lancée une « opération séduction » avec un goûter : gaufres, crêpes, jus de fruits, bonbons.....



Ce rassemblement a permis de recenser les jeunes susceptibles d'être intéressés, exclusivement la tranche d'âge 11-15ans, pour que de nouvelles activités et projets se mettent en place.

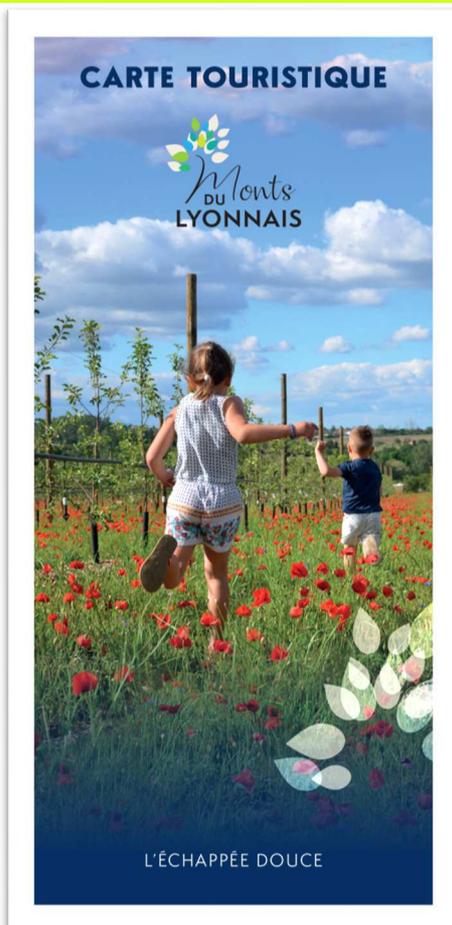
Office du tourisme

La saison estivale 2020 a été très particulière, et le secteur du Tourisme a été fortement impacté par la crise sanitaire.

L'Office de Tourisme des Monts du Lyonnais a tenté d'aider ses prestataires dans ce contexte inédit : informations sur les aides disponibles, recensement des services proposés en lien avec la crise de la Covid (plats à emporter, horaires aménagés...), adaptation de notre programme de Rendez-Vous Découverte...

Certaines de nos activités ont bien fonctionné car les vacanciers recherchaient le grand air : location de vélos électriques, demandes sur toutes les formes de randonnée. Nous avons connu une augmentation notable des demandes à distance, via les réseaux sociaux et nos sites Internet.

Nous vous invitons d'ailleurs à parcourir notre tout nouveau site www.montsdulyonnaistourisme.fr



et à vous abonner à notre page Facebook « Monts du Lyonnais Tourisme » pour re-découvrir notre belle région.

Vous pouvez en outre venir

chercher à l'Office de Tourisme notre carte touristique nouvellement éditée, pour avoir une vision globale de notre territoire, et notamment des sites touristiques incontournables.

Pour en savoir plus :
Office de Tourisme des Monts du Lyonnais

Saint-Laurent de Chamousset :
04 74 70 58 08
rejane.lemehaute@montsdulyonnaistourisme.fr

Saint Martin en Haut :
04 78 48 64 32
accueil.saintmartin@montsdulyonnaistourisme.fr



Bibliothèque

La Bibliothèque de Longessaigne ouvre ses portes le Mardi de 11h à 12h, et le samedi de 10h à 12h..



Bibliothèque



L'**ADMR** ce sont des hommes et des femmes qui œuvrent chaque jour pour permettre aux personnes aidées de rester chez soi dans de bonnes conditions ;

Ce sont **39 bénévoles, 49 salariés, 44 992 heures d'intervention** et **372 personnes** qui ont été aidées dans nos **13 communes** pour l'année 2019.

Sur votre commune de **LONGESSAIGNE**
3 956 heures d'intervention ont été effectuées auprès de **25 bénéficiaires**



Nos missions :

- Ménage, repassage, entretien de la maison
- Courses, accompagnements divers
- Soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie
- Garde d'enfants
- Soutien à la parentalité (conférences / débats)
- Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne : toilette, habillage, transfert, lever, coucher
- Préparation et prise de repas
- Portage de repas
- Téléassistance
- Temps de rencontre (après-midi jeux, restaurants, sorties, théâtre)



L'ADMR c'est aussi des **emplois** :

- **De proximité** : dans les **13 communes** environnantes
- **Flexibles** : du temps partiel au temps plein
- **De lien social et d'accompagnement**
- **Autonomes** tout en étant un travail d'équipe
- **Avec du matériel professionnel mis à disposition** (téléphone professionnel, blouse, gants, masques, sacoche...)
- **Avec des avantages** : stabilité d'emploi, prise en charge des frais kilométriques, assurance, convention collective, mutuelle employeur, service social, prêt de véhicule en cas de panne, aide à location-vente de véhicule.
- **La satisfaction de se sentir utile et contribuer au bien-être des personnes**
- **Des formations professionnelles et qualifiantes rémunérées** (avec aussi possibilité d'accompagnement au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES).

Pour répondre à la demande croissante des personnes qui souhaitent bien vieillir à domicile,

L'ADMR RECRUTE

CDI /CDD – 24 à 35h

**RENSEIGNEZ-VOUS ET
REJOIGNEZ NOTRE
EQUIPE**

ADMR CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Espace Juge Pascal - 69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET

Contact : 04.74.70.59.76

admr.chamoussetenlyonnais@gmail.com

- www.admr-rhone.fr



Depuis 2019, le **Parc Eco Habitat** est devenu le Service public de la Transition Ecologique de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et vous accompagne gratuitement sur toutes les questions autour de **l'Habitat, l'Energie et la Mobilité**.

Ouvert du lundi au vendredi midi, vous pouvez vous renseigner et/ou prendre rendez-vous avec un conseiller en appelant au **04 72 66 14 30**

Quelques exemples de services publics proposés :



Une équipe à votre service !

Service Habitat



2 conseillers spécialisés pour **accompagne de façon neutre, gratuite et indépendante** de la conception jusqu'au démarrage travaux de **votre projet de rénovation énergétique** de votre logement. Les conseillers peuvent, en fonction du projet, se déplacer à votre domicile pour vous remettre un rapport d'analyse vous guidant dans vos travaux et dans l'obtention des aides financières mobilisables pour votre projet.

Service Energie



Engagée dans un objectif de Territoire à Energie Positive, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) s'appuie sur les compétences du Parc Eco Habitat pour mettre en œuvre sa politique énergétique ambitieuse. L'énergie appartenant aux citoyens, la CCMDL met à disposition un **cadastre solaire** (accessible sur le nouveau site internet du Parc Eco Habitat) permettant à chacun de connaître le potentiel solaire de sa toiture afin de, pourquoi pas, faire installer des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque et/ou solaire thermique) chez soi.

Service Mobilité



2 conseillères sont à votre service pour accompagner le changement de comportement et proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle avec par exemple :

- **Le covoiturage** : mise en place de dispositifs de covoiturage de proximité, labellisation de parkings, campagne de communication, actions de sensibilisation
- **les vélos à assistance électrique**: découverte et sensibilisation pour les salariés (mise à disposition de vélos), atelier de remise en selle
- **des ateliers de sensibilisation** des jeunes à l'écomobilité via les écoles

Pour plus d'informations, consultez notre nouveau site internet

www.parc-ecohabitat.com

NOUVEAU DEPUIS SEPTEMBRE 2020

Changement de la composition des membres du Conseil d'Administration du GELF :



Avec l'élection d'une nouvelle Présidente Corinne THELISSON (POULAT Frères) qui succède à Mathieu GONON désormais vice-Président (MGHL). Gilles BONNAND et Guy JACOUD laissent leur place après de nombreuses années à Sylvain VERICEL, nouveau Secrétaire (transports VERICEL) et Alexandre ALIX Trésorier (cabinet Good Morning). Sur la photo de droite : les membres du GELFA : Colette LHOPITAL, Marcel BERNE et Annick BEYRON.

Vous êtes une entreprise/association/collectivité sur le territoire des Monts du Lyonnais et vous recherchez du personnel à temps partiel ou à temps plein,

Vous êtes un particulier et vous recherchez un emploi stable proche de chez vous,

GELF et GELFA, 2 activités nous caractérisent :

Le Temps Partagé :

Le GELF met à disposition du personnel à temps partiel auprès de ses entreprises adhérentes. Les salariés partagent leur temps entre plusieurs entreprises suivant leurs besoins.

Intérêts pour les entreprises :

- Répondre aux besoins en temps partiel (quelques heures par semaine, quelques jours par mois...), Alléger la gestion administrative : le groupement prend en charge toute la gestion des contrats, déclarations, fiches de paies...Fidéliser un salarié à temps partiel (le salarié pourra compléter son temps de travail avec d'autres entreprises).

Intérêts pour les salariés :

- Stabilité et Sécurité de l'emploi, Proximité du lieu de travail, Polyvalence des missions.

Le Pré - Recrutement :

Vous êtes à la recherche de personnel à temps plein ou à temps partiel et vous ne souhaitez pas vous charger du recrutement. Le GELF répond à ce besoin par son activité de pré-recrutement : Le GELF gère le recrutement et met à disposition le salarié pendant 6 mois auprès de l'entreprise adhérente dans l'objectif d'une embauche en directe.

Pour plus d'information, consultez notre site sur : www.gelf.fr

GELF

35 Place de la République
69590 St Symphorien sur Coise

Tél : 09 84 53 74 08

Fax : 09 89 53 74 08

Port : 06 18 95 46 99

contact@gelf.fr /pour le GELFA gelfasso@gelf.fr

[site internet : www.gelf.fr](http://www.gelf.fr)



Marché

Désormais Le Jeudi, de 9h à 12h, sur la place de l'église de Longessaigne, il y a un marché :

- GAEC DE Grandval : Fromages fermiers au lait cru de vache et chèvre
Tél/Fax : 04.74.70.75.63
- Boucherie Maligeay Cédric de Chambost Longessaigne - Charcuterie - boucherie

Un primeur
serait
le bienvenu !

Burger d'ici

Burger d'Ici propose à la vente à emporter des burgers maison élaborés à partir de produits des Monts du Lyonnais uniquement!

Via son food truck, Burger d'Ici se déplace toute la semaine et notamment à Longessaigne, aux Auberges les Mercredis soir des semaines paires, de 18h30 à 21h00 et les jeudi midis de 11h30 à 13h30.

Vous avez la possibilité de réserver en ligne les burgers de votre choix sur www.burgerdici.fr ou par téléphone au 07.60.50.12.39.



NOUVEAU à Longessaigne !

Venez vous retrouver en famille ou entre amis pour un week-end ou des vacances !

LES CHAMBRES DE L'OUEST mettent à votre disposition, 3 chambres d'hôtes, 3 tipis et un gîte avec piscine pour 15 personnes. Noël approche... Pensez à offrir un bon cadeau ! Voici un exemple :

**Les
Chambres
de l'Ouest**

Cécile et Xavier MICHEL
La Plaine
69770 LONGESSAIGNE
04 74 70 22 73
06 30 34 17 32
www.leschambresdelouest.fr

Charmanche
LES CHAMBRES DE L'OUEST

Les Chambres de l'Ouest

*Vous êtes attendus aux Chambres de l'Ouest
Pour 1 nuit en tipi
Petits déjeuners compris
Pour 4 personnes
Sur la saison 2020.*

Informations diverses



Les Restos du Coeur

Fin de la période été 2020 : dernière distribution le Vendredi 30 octobre 2020.

- Pré inscriptions au centre sur RV pour la période hivernale 2020/2021 le Mercredi 18 novembre 2020 toute la journée et le Jeudi 19 novembre 2020 toute la journée.
- 1^{ère} distribution le Mercredi 25 novembre 2020.
- Distributions tous les Mercredi matin et les Jeudi toute la journée.
- Toutes les distributions et l'Aide à la Personne se feront dans un respect strict des règles sanitaires avec nombre de personnes limitées dans le centre, distanciation physique, gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie, port du masque obligatoire et désinfection après chaque passage des outils de contact : tables, chaises, poignets de porte etc...

Nous sommes restés ouverts tout l'été et aucune contamination n'a été recensé au sein de notre Centre : bénévoles et personnes accueillies.

Les Restaurants du Cœur sont là pour aider le maximum de personnes en difficulté, si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter.

Restos du Coeur L'Arbresle

15 Rue de Lyon 69210 L'Arbresle

ad69.larbresle@restosducoeur.org — Tél: 04 78 35 20 36



L'adressage



LA POSTE

Recevoir le colis même d'un prestataire autre que La Poste, avoir la fibre pour télé travailler ou accéder à son bouquet de chaînes préférées, être localisable en cas de chute ou de malaise... autant de situations qui nécessitent d'avoir une

adresse connue et correctement libellée.

En mai 2019, la commune de Longessaigne, consciente de ces enjeux a travaillé avec le Service National de l'Adresse pour que chaque citoyen ait sa propre adresse avec un numéro de rue et un nom de rue et a ainsi amélioré la vie des habitants de Longessaigne. Le travail a été finalisé par la

remise à chaque habitant d'un certificat d'adresse ainsi que les plaques des numéros de rue que chacun a pu apposer devant sa maison.

En informant de votre nouvelle adresse, vous permettez aux commerçants et artisans que vous sollicitez de pouvoir vous livrer ou assurer les prestations que vous commandez :

le plombier sera plus rapidement arrivé pour réparer la fuite d'eau ! De plus, quand votre facteur doit être remplacé, le service postal reste de qualité. Vous devez effectuer les démarches auprès des organismes habituels.

Une adresse bien libellée et le tour est joué !

Naissances

- **Théa VESA**, née le 24 février 2020,
- **Elyo ROZIER**, né le 2 novembre 2020.



Mariages

- **Florence CHAPOT & Ludovic COLLOMB**, le 17 octobre 2020
- **Olinka NOTIN & Pavel Adrian VESA**, le 24 octobre 2020



Prochain Bulletin

Les articles sont à transmettre avant le jeudi 10 décembre.
Vous pouvez envoyer vos articles lagraverre.guylaine@orange.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020



Secrétaire de séance : Christophe COSTE

Excusés : David RIMAUD. Gilbert COLLOMB. Cécile PICARD

En préambule, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- modification de l'indemnité attribuée au conseiller délégué aux finances.
- autorisation de signer une convention avec la CCMDL pour l'achat de "point-à-temps".

Le Conseil Municipal accepte.

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 11 et 25 juin 2020 ont été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux, le Conseil valide ces documents.

► Budgets CCAS 2020 : information :

Bruno GOUJET présente au Conseil Municipal le budget voté par les membres du CCAS.

► Subvention d'équilibre pour budget CCAS 2020 :

Bruno GOUJET informe que le besoin de financement pour équilibrer le budget CCAS 2020 s'établit à 450 €, qui sont à prévoir dans les dépenses du budget principal de la commune. Compte tenu des informations données sur le fonctionnement du CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention au profit du budget CCAS.

► Vote du budget principal 2020 :

Bruno GOUJET nous fait une présentation détaillée du budget primitif pour l'année 2020, résultant des travaux de la commission finances. Il explique le détail des chapitres et les variations les plus significatives.

Le budget principal (dont excédent reporté de 360 557,53 €) s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 802 654,68 €, et pour l'investissement à 665 513,75 € (dont excédent reporté de 9 217,03 €).

Il explique au Conseil Municipal que le budget annexe d'assainissement a été clôturé au 31 décembre 2019. L'assainissement collectif est désormais compétence de la CCMDL.

Il explique que cette dissolution du budget assainissement implique la reprise des résultats de clôture constatés, en les intégrant dans chaque section respective du budget principal.

Il est constaté un excédent de 17 064,42 € pour la section de fonctionnement et de 8 452,49 € pour la section d'investissement. Ces chiffres sont inclus dans les excédents mentionnés ci-dessus.

Il énumère les principaux travaux d'investissements prévus et leurs financements :

- Travaux de sécurisation pour un montant de 10 000 €
- Travaux AD'AP pour un montant de 6 000 €
- Aménagement de la cour de la mairie pour un montant de 110 050 €. Le montant des subventions pour ce projet s'élève à 66 016 €.
- Aménagement du Bar Restaurant pour un montant de 404 482,32 €. Le montant des subventions pour ce projet s'élève à 170 000 €.
- Création d'une stèle d'exposition pour le coq du monument aux morts pour un montant de 6 500 €.

Un emprunt global de 60 000 € est prévu pour équilibrer ce budget. La réalisation de cet emprunt sera soumise à la décision du Conseil Municipal, s'il s'avère nécessaire au vu des investissements effectivement réalisés durant l'année 2020.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal pour l'année 2020.

► Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif communal :



Alain CHAUSSENDE présente au Conseil Municipal le rapport 2019 concernant l'assainissement collectif de la commune. 265 habitants sont concernés par ce service, représentant 123 abonnés.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

► Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement : (EN

APPLICATION DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie pendant ses congés d'été. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer un recrutement en CDD.

De même, il explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Afin de faciliter la gestion du personnel communal, temporairement indisponible, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer les agents de la commune momentanément indisponibles.

Il explique qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire a été prévue au budget.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette délibération de principe.

► Remplacement de deux candélabres :

Monsieur le Maire explique que deux candélabres ont été endommagés à plusieurs reprises "Rue de l'église", nécessitant leur remplacement. Le déport du luminaire sur le mât est la cause de l'accrochage à répétition par certains véhicules. La pose de nouveaux candélabres éviterait ces endommagements. Un devis a été élaboré par le SYDER pour leur remplacement pour la somme de 1547 € par candélabre dont la moitié est prise en charge par le SYDER.

Le Conseil Municipal valide ces travaux.

Par ailleurs, une horloge astronomique sera installée au lotissement "Les Jardins du Bourg" afin d'éteindre les lampes la nuit et ainsi permettre une économie d'énergie. Son coût s'élève à 473 €.

► Signature d'une convention de partenariat avec la CCMDL pour la voirie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCMDL est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie.

La commune va réaliser, cette année, des travaux d'aménagement de voirie dépassant l'enveloppe allouée par la CCMDL. Un programme de travaux est réalisé chaque année à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères.

La loi sur la réforme des collectivités territoriales, du 16 décembre 2010, permet la mise en place de fonds de concours entre collectivités.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre la commune et la CCMDL. Ce document a pour objet de définir les conditions administratives et financières qui déterminent la réalisation des travaux d'aménagement de voirie sur la commune de Longessaigne pour l'année 2020

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et autorise Monsieur le Maire à la signer.

► Indemnité de fonction des élus :

Monsieur le Maire rappelle la délibération (prise en date) du 11 juin dernier ayant pour objet de fixer le montant des indemnités des élus.

Tout d'abord, il demande au Conseil Municipal de modifier cette délibération afin d'indiquer la formule "**indice brut terminal**" au lieu de "**indice 1027**".



Il donne ensuite lecture, au Conseil Municipal, de la réponse apportée par le service juridique du Centre de Gestion du Rhône concernant le montant pouvant être attribué à un conseiller délégué; à savoir : "Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans toutes les communes, sans conditions de seuil, lorsqu'un conseiller municipal bénéficie d'une délégation du maire, il peut être indemnisé au-delà des 6%. Cette indemnité doit être comprise dans les limites de l'enveloppe globale indemnitaire."

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'indemnité attribuée à Bruno GOUJET, conseiller municipal délégué. Il propose une indemnité de 323,21 € soit 8,31 % de l'indice brut terminal au lieu de 233,36 €. (Votée précédemment.)

Le conseil approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Questions diverses et informations :

Concernant l'entretien et le curage de busage sous voirie, Alain CHAUSSENDE indique un report de l'opération de l'entreprise BONTEMPS prévue le 23 juillet suite à une avarie sur l'engin de curage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement de l'éclairage de la bibliothèque par un système de LEDS (plus économique).

Un tour de table est effectué auprès des commissions du conseil municipal pour connaître l'avancée des différentes actions menées.

Florent IMBERT informe le Conseil Municipal que :

- la commission voirie va réfléchir sur le renouvellement du tracteur de la commune, en raison des réparations importantes qui sont à prévoir sur le matériel actuel.
- Les travaux de voirie décidés lors de la précédente réunion vont commencer en septembre et, concernant les travaux du chemin de la Roche, une consultation des riverains a débuté.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Secrétaire de séance : Ghislène LAGRAVERE

Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

► Délibération attribution des lots aux entreprises pour la rénovation et la mise aux normes du Bar Restaurant :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 mars 2020 qui valide le dossier de consultation des entreprises (DCE) et qui l'autorise à lancer la procédure de Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA). L'estimation définitive et globale du projet, telle que présentée par la maîtrise d'œuvre s'élève à 298 200,00 € (travaux optionnels compris)

La réception des offres était fixée au 6 juillet 2020. L'architecte a procédé à l'ouverture des plis le 11 juillet 2020. Toutes les offres ont ensuite été transmises pour analyse aux bureaux d'études et économiste de la construction, partenaires du maître d'œuvre.

Une réunion de la commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 août 2020 pour la remise de l'analyse des offres en présence de l'architecte et de ses partenaires concernés.



Suite à cette réunion, Monsieur le Maire explique que certaines entreprises étaient au-dessus de l'estimatif. La commission a donc décidé de relancer une négociation pour les lots :

- Lot 1 : Maçonnerie
- Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot 4 : Serrurerie
- Lot 7 : Plomberie sanitaire-Chauffage-VMC

La commission d'appel d'offre s'est réunie en date du 14 septembre 2020 pour analyser les offres négociées.

Au terme de cette réunion, à l'unanimité des membres présents, les entreprises suivantes ont été retenues et sont proposées à la délibération des élus municipaux.

N° Lot	Corps d'Etat	Estimation H.T Base + Options	Entreprises retenues	Montant H.T Base + Op-
01	Maçonnerie	116 800,00 €	DEVAUX PIGNARD	109 709,32 €
01	Maçonnerie Option 1 Démolition Mur	2 000,00 €	DEVAUX PIGNARD	114 086,01 €
01	Maçonnerie Option 2 Façades	5 500,00 €	DEVAUX PIGNARD	116 705,51 €
02	Charpente-Couverture- Zinguerie	17 200,00 €	PASSELEGUE	17 975,53 €
03	Menuiseries Extérieures et Intérieures	40 000,00 €	SMC JOURNET	46 824,00 €
03	Menuiseries Extérieures et Intérieures Option Finition bar	6 500,00 €	SMC JOURNET	49 924,00 €
04	Serrurerie	6 500,00 €	BORY	9 951,20 €
05	Plâtrerie-Isolation-Peinture	37 500,00 €		
06	Chape-Carrelage Faïence	25 700,00 €	ARCHIMBAUD	20 399,74 €
07	Plomberie Sanitaire- Chauffage-VMC	31 600,00 €	ETS BENEYCY	23 575,00 €
08	Electricité- Courants Forts et Faibles	8 900,00 €	SARL NOALLY	11 943,50 €
Total		298 200,00 €		250 474,48 €

Concernant, le lot n° 5 (Plâtrerie-isolation-Peinture), débat du conseil municipal qui demande un délai supplémentaire de réflexion. La décision concernant l'attribution de ce lot est donc reportée au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'attribution du marché de travaux tels qu'énoncés ci-dessus, pour un montant total de 250 474,48 € H.T (marché de base + options). Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.



Monsieur le Maire précise que le début des travaux est prévu le 1er janvier 2021 pour une durée de 10 mois.

Christophe Coste prend ensuite la parole pour présenter les modifications réalisées avec l'aide de l'architecte et concernant l'aménagement intérieur du bar-restaurant. Ces modifications interviennent suite aux différentes observations émises par le conseil municipal.

Il précise que rien n'est encore figé et que le positionnement du bar reste à définir.

Point sur les candidatures pour le Bar-restaurant :

Monsieur le Maire fait le point sur les candidatures reçues pour la reprise du bar restaurant.

Cinq candidats ont été reçus au cours de l'été. Il explique le déroulé des entretiens.

La commune a demandé aux candidats de fournir des éléments complémentaires (leur projet professionnel concernant cette reprise - leurs idées - leurs envies et un plan de financement).

Il rappelle qu'un investissement est nécessaire pour les candidats afin d'acheter le mobilier et la vaisselle du bar restaurant.

Suite à ces entretiens, deux candidats ont retenu l'attention des élus. Ce sont des personnes motivées, sérieuses et très conviviales.

S'agissant de la poursuite du projet et les travaux de la commission bâtiments et économie, Monsieur le Maire établit une feuille de route.

► Analyse de l'offre d'achat du local commercial de Mlle GOUT :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme JOURNET, nièce de Mlle GOUT, est venue le rencontrer en mairie afin d'échanger sur la vente du logement et du local commercial appartenant à Mlle GOUT. Elle souhaitait que la commune se positionne.

Pour le conseil municipal, cet achat peut être intéressant et mérite une réflexion. C'est l'opportunité d'avoir un commerce sur la commune. Cette dernière demande à Mme JOURNET de faire une offre de prix mais uniquement sur le local commercial. Il invite le conseil municipal à réfléchir à ce projet.

► Délibération pour la vente d'un terrain communal à la CUMA de Longessaigne :

Monsieur le maire rappelle la demande faite par la CUMA de Longessaigne d'acquérir une parcelle de terrain communal d'une superficie de 1 960 m², figurant au cadastre sous le n° WB 36. Cette parcelle fait partie du patrimoine privé de la commune. En raison de sa mitoyenneté avec une parcelle cadastrée WB39 d'un propriétaire privé qui souhaite acquérir partiellement 5 000 m², la CUMA a signé une promesse de vente, en date du 28 février 2019, avec la condition suspensive d'acquérir la parcelle communale désignée ci-dessus.

Ces acquisitions de la CUMA de Longessaigne ont pour but la construction d'un hangar de stockage des matériels que les agriculteurs adhérents utilisent en commun.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de ce projet. Il précise que cette demande a été évoquée pour la première fois lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 juin 2018 et l'accord de principe donné par les élus, à cette occasion, était de poursuivre les discussions avec les responsables de la CUMA.

Une procédure de révision allégée (avec examen conjoint) du PLU a été entérinée par une délibération du 3 avril 2019 pour créer un STECAL (Secteur de Taille Et Capacité d'Accueil Limitée) pour permettre l'édifi-

cation d'une construction d'un bâtiment sur ces parcelles classées en zone A et partiellement en espace boisé classé.



En conséquence, toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour la signature de la vente avec la CUMA de Longessaigne, qui prévoit, entre autre, la cession de la parcelle ci-dessus désignée, moyennant le prix de 600,00 € (six cent euros), avec obligation pour la CUMA de mettre à disposition de la commune, pour une durée indéterminée, une partie (72 m²) du bâtiment édifié et un accès aux abords extérieurs de cette construction pour entreposer des matériaux, moyennant un loyer annuel de 360 € (trois cent soixante euros).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente assortie de conditions en faveur de la commune et de l'autoriser à la signer, en l'étude notariale BERGER-ABELLARD de St Laurent de Chamousset.

Le Conseil Municipal accepte de vendre à la CUMA de Longessaigne, représentée par son président en exercice, la parcelle de terrain communal WB 36, d'une superficie de 1 960 m², appartenant au patrimoine privé de la commune, moyennant le prix de **600 € (six cent euros)**, avec les obligations de mises à disposition telles que désignées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

► Délibération pour le renouvellement du contrat groupe concernant l'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le cdg69

Véronique explique que le régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles, et pour se prémunir contre ces risques, la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance.

Elle rappelle que le Centre de gestion du Rhône (cdg69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon et que la commune a demandé par délibération en date du 29 janvier 2020, au cdg69 de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance, d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux

Elle explique que les conditions proposées à la commune à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes et que le cdg69 assure l'instruction des dossiers de sinistres et la gestion des actes afférents aux garanties souscrites, de même qu'un rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes ; il convient donc de participer aux frais inhérents à la gestion administrative des dossiers, dans le cadre d'une convention.

Le Conseil Municipal approuve les taux des prestations négociés pour la collectivité par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe. Il décide d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au au 31 décembre 2024 pour garantir la commune contre les risques financiers :

- Des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions suivantes :

Tous les risques sont assurés avec une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire (taux à 6,68 %).

- Des agents affiliés au régime général (IRCANTEC) dans les conditions suivantes :

Tous les risques sont assurés avec une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire (taux à 1,10 %).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, ainsi que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel. Il approuve le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 et autorise la signature de convention correspondante.



► Délibération pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et l'élaboration d'un programme d'actions :

Monsieur le Maire explique que l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation de chaque employeur. Outre son aspect réglementaire, ce document est un outil opérationnel qui répertorie les risques auxquels les agents sont exposés, par unité de travail, et permet d'organiser la prévention. C'est un outil de suivi et de programmation de la prévention, visant à améliorer la santé et la sécurité des agents.

La commune souhaite être assistée pour la réalisation de ce document par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon. La signature d'une convention et d'un avenant spécifique est nécessaire afin que le Centre de Gestion puisse intervenir sur cette mission.

La méthodologie relative à la mise en œuvre de la démarche sera la suivante :

- Lancement de la démarche et présentation en interne.
- Recensement et évaluation des risques professionnels et propositions d'actions de prévention par unité de travail : cette étape doit permettre de recenser et de caractériser les risques professionnels pour chaque unité de travail.
- La validation du document unique de recensement et d'évaluation des risques et proposition d'un programme d'actions.
- La formation à l'utilisation du logiciel PRORISQ.

Monsieur le Maire explique que la convention d'assistance proposée par le Centre de Gestion comprend la réalisation du document unique des risques professionnels ainsi que l'élaboration d'un programme d'actions. Elle comporte 6,5 jours d'intervention sur le terrain. Elle est conclue pour l'année 2020 et est renouvelable pour une durée d'un an par tacite reconduction. La réalisation du document unique s'élève à 2990€.

La commune pourra solliciter une subvention du Fonds National de Prévention pour l'aider dans cette démarche. Cette subvention est estimée à 2320 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'assistance à la prévention des risques professionnels avec le centre de gestion du Rhône et ses avenants. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds national de prévention, relative à la réalisation du document unique.

► Délibération approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune de Longessaigne concernant le réseau des bibliothèques, le logiciel commun et la mutualisation d'un coordinateur :

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques du territoire au travers d'un logiciel SIGB commun et l'embauche d'un coordinateur.

Il rappelle que cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et que des financements ont été accordés pour permettre la rémunération du coordinateur.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes. La CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il rappelle qu'une convention a été signée par chaque commune du territoire de la CCMDL et les communes de Courzieu et d'Yzeron pour formaliser les modalités et conditions de ce partenariat.

Il précise que le financement du poste de coordinateur par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et par le département du Rhône est prolongé pour une durée d'un an soit du 12 juin 2020 au 11 juin 2021.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'un avenant à cette convention avec la CCMDL.

Il expose l'objet de celui-ci, la participation financière (347 € pour l'année 2020 et 170,48 € pour 2021), les responsabilités et la durée de la convention.



Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention avec ces objectifs et engagements et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

► Délibération Signature d'une convention avec la communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour le remboursement d'achat de masques :

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte sanitaire mondial COVID 19, la Communauté de Communes a proposé, aux 32 communes membres, de mutualiser l'achat de masques pour les besoins du territoire. Cette situation de force majeure a conduit la CCMDL à s'exonérer des règles classiques du groupement de commande.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de partenariat avec la CCMDL visant à préciser l'engagement de la commune en vue du remboursement de la dépense liée à la commande de masques effectuée par cette dernière.

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, en vue du remboursement de l'achat de masques et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

► Délibération pour la mise à disposition de bâtiments communaux à l'OGEC :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention établie entre la commune de Longessaigne et l'Association de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique à but non lucratif (OGEC). Cette convention a pour objet : la mise à disposition à l'OGEC de la halle préau, du rez de chaussée de la maison des associations et de la salle des sociétés.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de locaux communaux à l'Association OGEC et autorise Monsieur le Maire à la signer.

► Délibération validation du règlement intérieur du restaurant scolaire :

Sandrine DIVINIA donne lecture au conseil municipal du règlement intérieur du restaurant scolaire communal et rédigé par la commission des affaires scolaires. Ce règlement définit les conditions d'admission et les modalités d'inscription, au restaurant scolaire, mises en place par la commune. Il précise également les modalités de facturation du service (tarif, périodicité) ainsi que les conditions générales de surveillance, le déroulement des repas, l'établissement des menus. Enfin, il rappelle les règles de savoir-vivre et les sanctions possibles.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal établi par la commune et charge Monsieur le Maire de l'application et du respect du présent règlement intérieur.

► Analyse de la proposition financière pour le changement de candélabres :

Monsieur le Maire soumet la proposition financière du SYDER pour le changement de trois candélabres au lotissement "Les Jardins du Bourg". Le devis estimatif s'élève à 7 262 € dont la moitié est prise en charge par le SYDER. La charge pour la commune revient donc à 329 € sur 15 ans.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.



► Désignation des représentants pour le Syndicat Rhodanien du câble :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner 2 personnes pour représenter la commune de Longessaigne au Syndicat Rhodanien du câble.

Le conseil municipal désigne : Michel RAMPON en tant que représentant titulaire et Florent IMBERT, en tant que suppléant.

► Comptes-rendus des différentes commissions :

- Florent IMBERT informe le conseil municipal que les travaux de la voirie communautaire ont commencé à la Chaize et à la Grand Maison.

Les travaux du parking de la cour de la mairie ont également débuté. La commission voirie a réalisé un travail sur l'aménagement du côté de la maison Dupeuble afin que le rendu soit plus harmonieux et que l'accès soit plus facile pour l'acheteur de la maison. Cet aménagement est réalisé avec l'accord du futur propriétaire de la maison et avec une participation financière de celui-ci.

Le choix du revêtement du parking va se faire prochainement.

- Ghislène LAGRAVERE explique qu'une journée porte ouverte à la Maison des Jeunes est organisée le 3 octobre 2020. Le but de cette journée est de faire découvrir la Maison des Jeunes et les activités qu'elle propose et ainsi permettre d'ouvrir ce local au plus grand nombre de jeunes.

Un règlement intérieur pour l'utilisation de ce local sera mis en place avec la MJ et l'association Jeunes Activ.

- Alain Chaussende fait le compte-rendu de la réunion du syndicat des Eaux (Election du bureau, projets pour ce nouveau mandat).

Il informe le conseil Municipal qu'une réflexion est en cours avec le SYDER concernant l'éclairage du parking de la cour de la mairie.

Il soulève également les problèmes liés à la collecte des ordures ménagères. Problèmes du tri des déchets et les incivilités de plus en plus nombreuses.

- Laurent DUCREUX fait le compte-rendu de sa réunion à la commission économie à Pomeys. Réunion de présentation. La commission soulève le manque d'entreprises dans les Monts du Lyonnais. Le problème majeur des communes concerne les bars restaurants (pérennisation de l'activité et reprise).

- Mise en place d'une visite des bâtiments communaux pour les élus : Christophe COSTE, responsable de la commission bâtiments fixe cette visite au samedi 10 octobre à 14 h 00.

► Projet lotissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut être accompagnée par les services du Département sur le projet lotissement. Le Département doit faire une proposition.

► Questions diverses et informations :

- Lancement des appels à candidatures pour l'agence postale communale. Les entretiens se feront avec des élus de Longessaigne et de Haute-Rivoire puisque le poste est sur les 2 communes.

Réaménagement de l'espace du secrétariat de mairie et nouvelle répartition des fonctions entre agents. La personne recrutée fera l'accueil de l'agence postale et de la mairie.